

Charte Éthique Intelligence Artificielle

PRÉAMBULE

Angetek s'engage à développer des systèmes d'IA responsables, éthiques et conformes aux valeurs démocratiques.

PRINCIPE 1 - RESPECT DES DROITS HUMAINS

- Respect de la dignité humaine et des libertés fondamentales
- Non-discrimination et équité
- Respect de la vie privée

PRINCIPE 2 - TRANSPARENCE ET EXPLICABILITÉ

- Documentation des algorithmes et des données d'entraînement
- Capacité à expliquer les décisions des systèmes IA
- Information claire des utilisateurs sur l'usage de l'IA

PRINCIPE 3 - ROBUSTESSE ET SÉCURITÉ

- Développement de systèmes sécurisés et résilients
- Tests de robustesse et validation rigoureuse
- Gestion des risques algorithmiques

PRINCIPE 4 - RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE

- Désignation d'un responsable éthique IA
- Procédures de contrôle et d'audit
- Veille réglementaire active sur l'AI Act

PRINCIPE 5 - IMPACT SOCIAL POSITIF

- Développement d'IA au service du bien commun
- Évaluation d'impact éthique des projets
- Contribution au développement durable
- Engagement de conformité AI Act : Angetek s'engage à anticiper et respecter les exigences du Règlement européen sur l'IA.